Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260415-DAG_26_04_01-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 15 avril de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 9 avril 2026, s'est réuni à Douarnenez, sous la présidence du doyen de l'assemblée M. Yves TYMEN

Votants : 26
Jocelyne POITEVIN, André GUILLEMOT, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Philippe LE MOIGNE, Christelle DRÉANO, Jean-Loup THIVET, Gildas HÉMERY, François PHILIPPE, Sylvie VIGOUROUX-BUREL, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, François GUET, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Marie-Pierre COSQUER, Catherine LAMOUR – GENTRIC, Philippe CORNEC.
Pouvoirs : Isabelle STEFANUTTI, pouvoirs à Sébastien THOMAS
Marie-Pierre GUILCHER, pouvoirs à Sylvie VIGOUROUX-BUREL

Secrétaire de séance : Marine GONIDEC

DELIBÉRATION N° DAG-26-04-01

OBJET : Élection de la Présidente

Rapporteur : Yves TYMEN, doyen de l'assemblée

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre comme suit :

Communes	Nombre de délégués
Douarnenez	13
Poullan sur mer	5
Pouldergat	4
Kerlaz	2
Le Juch	2
TOTAL	26

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Le Conseil communautaire, après son élection, décide, à la majorité (17 voix), de :

- **PROCLAMER** Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente de Douarnenez communauté et de l'installer.

Fait et délibéré le 15 avril 2026.
Le Président de l'assemblée,
Yves TYMEN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DOUARNENEZ COMMUNAUTÉ

Le secrétaire,
Marine GONIDEC